

DÉLIBÉRATION n° 2025/067

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE et Philippe RAISON.

Procurations : Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Projet d'aménagement du Pré Lagleize - Demande de subvention

Le projet d'aménagement du Pré Lagleize (ou de l'esplanade des bans) a connu plusieurs phases et l'année 2025 marquera la fin des travaux. Il s'agit là de donner une véritable vocation de loisirs intergénérationnels, jusqu'alors utilisé comme un parking sauvage.

Idéalement situé entre le collège et le lycée et à proximité de zones résidentielles, cet espace permet de centraliser à la fois des publics jeunes et moins jeunes.

Dans un premier temps, nous avons implanté un terrain multisports, l'an dernier nous avons renaturé plus de la moitié de la surface avec la création d'un cheminement piéton ainsi que la plantation d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain.

L'ultime phase consiste en l'achat d'équipements sportifs et de loisirs, d'éclairage public, de mobilier urbain et enfin la réalisation d'une fresque pour parfaire l'ensemble.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT	%
Eléments de fitness	10242.10	DETR 2025	70 668.10	50 %
Bloc escalade	14594.10	Fonds de concours CCPL	5 000	3,5 %
Fresque	25000	Autofinancement	65 668.10	46,5 %
Sol amortissant	15000			
Eclairage public	25000			
Clôture	1500			
Mobilier urbain	2000			
Jeux d'enfants	48000			
TOTAL	141 336.20		141 336.20	100%

La DETR ayant d'ores et déjà été demandée, pour le fonds de concours 2025.

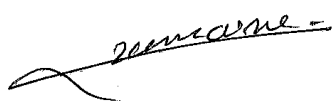
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter la CCPL *pour le fonds de concours 2025*

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 avril 2025